



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

Groupement des Services Opérationnels Service Prévision

Affaire suivie par : Lieutenant 2^e classe FEY Cédric
Nos Réf. : GSO - PRS / JC / PJ / CF/ CL n° 3047

Référence du courrier : 2022000688

Reçu le

30 MAI 2022

Centre Instructeur de Montluçon

Yzeure, le 17 mai 2022

RAPPORT D'ÉTUDE RELATIF A UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Service instructeur : Direction Départementale des Territoires

Dossier : PC.101.22.M.0014

Etablissement : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Adresse : LA CORDERIE - LA LOCATERIE

Exploitant : VALECO

Commune : DOMERAT

Arrondissement : MONTLUCON

I – DESCRIPTION

Ce présent rapport a pour objet le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol au sein d'une parcelle de 7 hectares clôturée avec un portail.

9100 panneaux seront installés, représentant une surface projetée au sol d'environ 2,32 hectares. La puissance installée est d'environ 4,87 MWc.

Un seul local technique sera implanté sur le site :
- Un poste de livraison de 34,5 m² au sol à l'entrée du site;

Le site sera localisé à 1,9 km au sud-ouest de la mairie de Domérat et accessible depuis la RD 306 via le CR de Font Claude.

Un hydrant, le poteau d'incendie n°18, est à plus de 100 m de l'entrée principale.

II – RÈGLEMENTATION

Le projet présenté est assujéti aux dispositions du Code du Travail et plus particulièrement à sa quatrième partie « Santé et sécurité au travail ».

Concernant la desserte et la défense extérieure contre l'incendie, ce projet relève :

- De l'arrêté préfectoral n° 2791 bis / 2020 du 28 octobre 2020 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques,
- De l'arrêté préfectoral n° 840/2017 du 22 mars 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de l'Allier.

En conséquence, il conviendra d'inviter l'exploitant à se conformer aux règles de sécurité qui pourraient lui être imposées par le service chargé du contrôle des installations précitées.

III – OBSERVATIONS

Nonobstant l'avis des services plus particulièrement habilités à veiller à l'application de ces textes, il convient de respecter les observations suivantes :

1. Réaliser une voie d'accès au site de 5 mètres de large stabilisée et débroussaillée de part et d'autre sur une largeur de 10 m.
2. Créer à l'intérieur du site des voies de circulation d'une largeur de 5 m permettant :
 - De quadriller le site (roades et pénétrantes) ;
 - D'accéder en permanence à chaque construction (locaux onduleurs, transformateurs, poste de livraison, locaux techniques) ;
 - D'accéder aux éléments de la défense extérieure contre l'incendie (poteaux incendie, réserves d'eau) ;
 - D'atteindre à moins de 100 mètres, tous points des divers aménagements ;
3. Réaliser des aires de retournement pour les voies en impasse supérieures à 60 m.
4. Permettre au moyen d'une voie périphérique interne au site, l'accès continu des moyens de lutte à l'interface, entre l'exploitation et l'environnement ou les tiers.

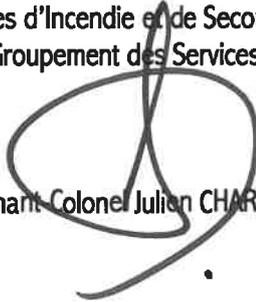
5. Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif d'ouverture validé par le SDIS de l'Allier (Un dispositif d'ouverture à distance est également possible via un système de vidéosurveillance).
6. Placer le site sous un système de vidéosurveillance permanent avec coupure à distance possible de l'installation.
7. Débroussailler à l'intérieur du site.
8. S'assurer de la présence d'au-moins un poteau d'incendie situé à **moins de 100 m** de l'accès du site et disposant d'un débit de 60 m³/h sous une pression de 1 bar (NFS62.200) ou **d'une ou plusieurs réserves souples de 120 m³ répondant aux caractéristiques de la fiche technique FT-DECI-010.**
9. Prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation.
10. Isoler le poste de liaison par des parois coupe-feu de degré 2 h 00.
11. Installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site. Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention « Coupure réseau Photovoltaïque – Attention panneau encore sous tension » en lettre blanches sur fond rouge.
12. Installer sur le site et dans les locaux « onduleurs » et « poste de liaison », des extincteurs appropriés aux risques.
13. Afficher en lettres blanches sur fond rouge les consignes de sécurité, les dangers de l'installation et le numéro de téléphone à prévenir en cas de danger.

IV – AVIS

Le SDIS de l'Allier émet **un avis favorable** à la réalisation de ce projet, sous réserve de la réalisation des préconisations ci-dessus.

Cet avis reste valable pour les éléments portés à notre connaissance dans le cadre de cette étude et ne saurait engager la responsabilité du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier en cas de modifications extérieures.

Pour le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier,
Le Chef du Groupement des Services Opérationnels

rlb

Lieutenant Colonel Julien CHARBONNIER

Pièce jointe
- Fiche technique FT-DECI-010



Service départemental
d'incendie et de secours
de l'Allier

FICHE TECHNIQUE

FT-DECI-010

Version 1.0.0

RÉSERVE SOUPLE

Une réserve souple est un dispositif permettant de disposer d'un volume d'eau adapté aux risques.

Caractéristiques techniques

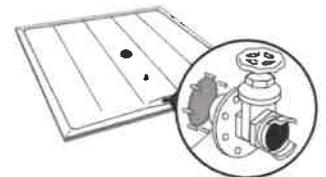
- NFS 62-250 (projet de normalisation) ;
- Posée sur une surface plane, parfaitement horizontale, et dépourvue d'éléments perforants ;
- Volume d'eau variable, jusqu'à 2 000 m³ ;
- Un orifice de remplissage ;
- Un évent ;
- Un trop plein ;
- Un anti vortex interne DN 100 mm pour éviter le placage de la citerne à l'aspiration ;
- Une ou plusieurs prise(s) directe(s) inox de 65 ou 100 mm sur le côté, ou un piquage de 125 ou 150 mm pour le raccordement de la tuyauterie enterrée (dans le cas de l'installation d'un poteau d'aspiration ou d'une prise fixe) ;
- Protection antigel des raccords ;
- Vanne de barrage avec clé à proximité.



Aménagements

La réserve souple permet l'utilisation du volume d'eau par aspiration :

- Soit par une prise directe via un ou plusieurs raccords de 100 mm (tenons horizontaux par rapport au sol) ;
- Soit par un ou plusieurs poteaux d'aspiration (P.A.) selon le volume ;
- Soit par une ou plusieurs prises fixes d'aspiration ;



- Un dispositif de protection des dommages liés aux UV, au gel (chutes de morceaux de glace), et aux agressions de tout type pourra être installé après avis du S.D.I.S. (abri couvert,..) ;
- Aire d'aspiration matérialisée (cf. fiche technique n°7) ;
- Signalisation ;
- Interdiction de stationner si nécessaire.

Critères de performance

Fournir en toutes saisons, le volume déterminé par l'étude avec un minimum de 30 m³.

Implantation



Signalisation

La réserve souple devra être signalée selon la signalisation décrite dans la fiche n°11. Ce panneau devra être positionné à proximité immédiate de l'aire d'aspiration.



Rédacteur	Contributeur	Vérificateur	Approbateur
CNE MANRY	LTN JOURDY	LCL MONDET	COL BURBAUD